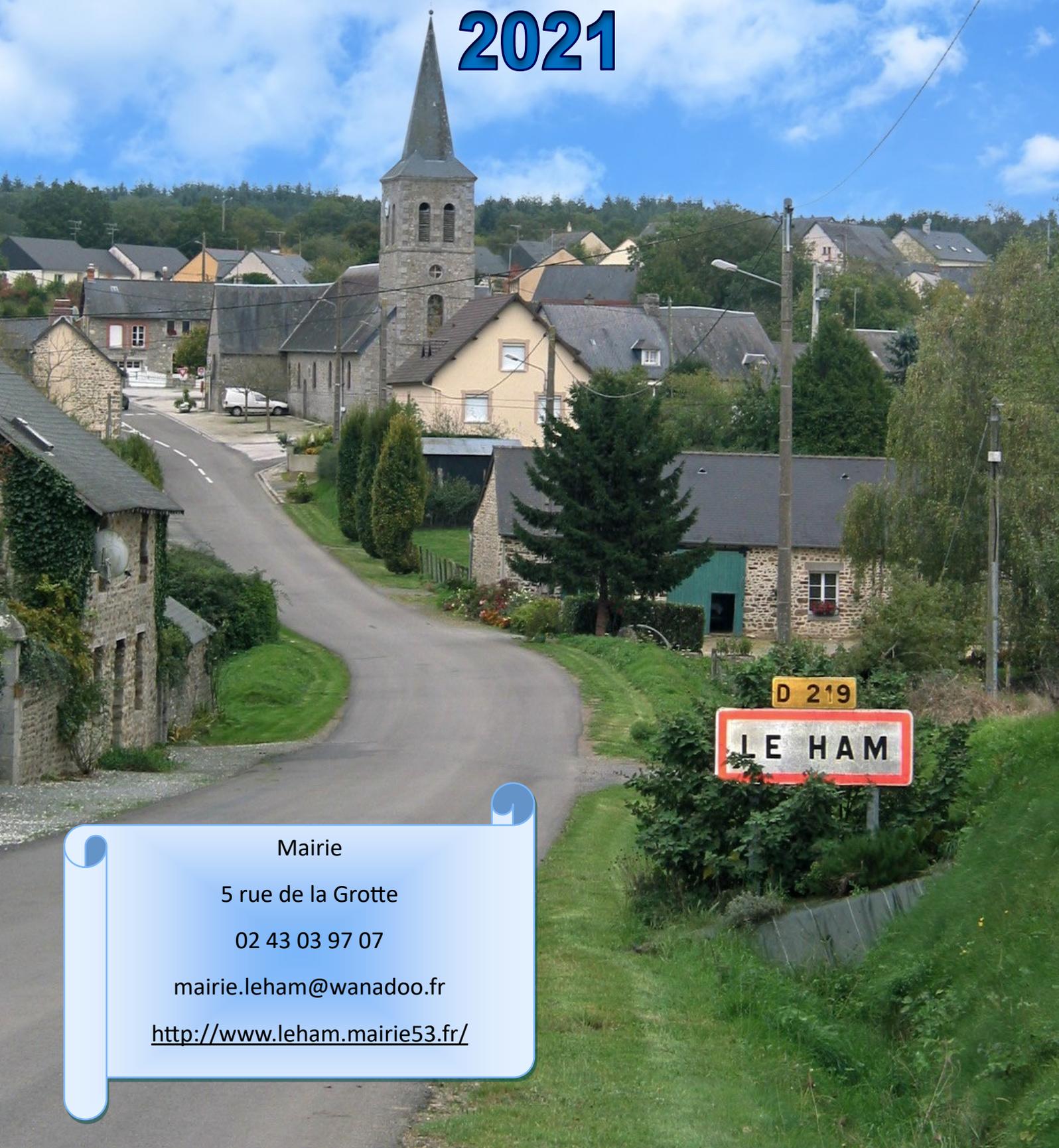




BULLETIN MUNICIPAL

2021



Mairie

5 rue de la Grotte

02 43 03 97 07

mairie.leham@wanadoo.fr

<http://www.leham.mairie53.fr/>



Chers Hamoises, chers Hamois.

Alors que l'année 2021 nous ouvre ses portes, n'oublions pas que 2020 nous demande son bilan.

En découvrant votre bulletin municipal, vous pourrez découvrir ce que nous avons accompli pour les citoyens de notre commune.

Ainsi les travaux communaux ont été nombreux:

- ⇒ Les aménagements de voirie de la rue principale se sont terminés en ce début d'année, avec la sécurisation de la voie par un plateau surélevé, et l'aménagement paysager du parking. La réception des travaux et la levée des réserves ont eu lieu en février 2021
- ⇒ Les toilettes publiques sont en cours de réalisation, ce sont des artisans locaux qui ont été retenus pour les travaux.
- ⇒ Des travaux d'isolation et des changements de fenêtres ont été effectués au 1^{er} étage de la garderie .
- ⇒ Le phasage des travaux se termine aussi pour la salle socioculturelle puisque l'isolation et la réfection du plafond, ainsi que l'éclairage ont été revus.
- ⇒ Enfin, l'Aire de jeux sera installée en début d'année 2022.

Vous trouverez plus de détails concernant ces travaux dans votre bulletin.

Avec le Conseil Municipal, nous engageons une réflexion sur les entrées de bourg et l'aménagement de la place de l'église pour 2022; nous lançons également la réhabilitation d'une tourbière localisée près de l'étang avec l'aide de Mayenne Nature Environnement.

Quant aux moyens financiers nécessaires pour accomplir au mieux nos missions, il faut composer avec les dotations de fonctionnement de la collectivité et continuer à investir pour continuer l'amélioration de nos bâtiments publics et nos infrastructures.

Nous voulons aussi et toujours maîtriser la pression fiscale qui pèse lourd sur nos foyers. Depuis 2006, les Conseils municipaux n'ont appliqué aucune hausse d'impôts fonciers sur la part communale et nous souhaitons maintenir cette ligne de conduite le plus longtemps possible.

La capacité d'endettement de la commune par habitant est faible ;

Toutes ces réussites sont collectives et je veux remercier très chaleureusement l'équipe du Conseil Municipal qui m'entoure ; je sais le temps passé à travailler au service des autres, avec la volonté de bien faire.

Nous travaillons sur le maintien et la qualité de nos services au public et je tiens à remercier les agents municipaux qui œuvrent dans des conditions particulières, liées notamment à la crise sanitaire.

Le dynamisme associatif doit toujours être montré en exemple et soutenu par tous. C'est une très grande richesse au sein de notre commune.

Que 2022 vous apporte joie, bonheur, santé et solidarité, pour que nous puissions construire ensemble notre commune de demain!



André BEASSE est décédé le 14 octobre 2021, il a été Maire de la commune de Le Ham de 1983 à 2001, il est devenu Maire –honoraire en 2001.

Les principales réalisations de ses mandats sont l'extension de la salle socioculturelle en 1997, de nombreux travaux de voirie dans des chemins communaux, l'aménagement de terrains pour des entreprises et la création de lotissements. Très attaché à l'équilibre des finances publiques, il était soucieux du bien-être de tous et du dynamisme de la vie sociale et économique.

Il faisait partie de l'association des Anciens combattants d'Afrique Nord, il en était le Vice-Président.

« C'est une vive émotion car je perds un ami, j'ai été son adjoint et ce que j'appréciais par-dessus tout c'était son écoute et sa simplicité » Daniel LEPLARD, président des AFN.

Il a été Conseiller communautaire d'abord au SIVOM (en 1983) puis à la Communauté de Communes de Villaines la Juhel jusqu'à 2001.

« Il aimait encore discuter des politiques publiques et se tenait régulièrement informé de ce qui se passait à LE HAM. Il aimait partager ses connaissances sur la commune et était disponible dès que nous avons besoin, il va beaucoup nous manquer. J'adresse mes sincères condoléances à sa famille » - Diane ROULAND, Maire de LE HAM



Le mot des élus

Hamois, hamoises, ensemble, commençons 2022 avec bonheur, envie, énergie et dynamisme ! C'est ensemble que nous avons bravé cette période inédite, perturbante pour les plaisirs les plus simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales ou du quotidien. Tous, nous devons aujourd'hui mettre le cap sur de nouveaux projets...

Nous avons été privés de la richesse de notre vie villageoise : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de nos événements festifs et associatifs, de la fête d'école au repas des anciens, en passant par la fête du 15 Aout... Ces moments que nous avons toujours connus et dont, nous avons pu mesurer combien ils nous ont manqué.

En l'absence des traditionnels vœux de la municipalité, nous en profitons pour souhaiter la bienvenue aux nombreux nouveaux habitants qui ont choisi de vivre dans notre village. Certes, en raison des conditions actuelles, les projets municipaux avancent plus doucement mais ils se réaliseront. Jamais les vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant de résonance dans nos esprits. Nous ne doutons pas que l'horizon s'éclaircisse et que nous retrouverons rapidement nos petits bonheurs du quotidien qui nous manquent tant !

Avec la volonté et le plaisir de retrouver ces instants partagés, nous vous souhaitons une joyeuse année 2022 !

L'équipe du conseil municipal.



Sébastien RAGOT,

1er Adjoint



Alexandra FONTAINE,

2ème Adjointe



Frédéric BARRÉ,

3ème Adjoint



Patricia
DOUILLET



Jérôme
RENARD



Frédéric
ATHAR



Emmanuelle
MORICE



Christian
GARNIER



Frédérique
MATIGNON



Sophie
DEROUE

LES SERVICES COMMUNAUX

Service administratif

MORHAIN Nathalie

Nathalie a dans un premier temps été mise à disposition par la Commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, dans laquelle elle exerçait ses fonctions depuis avril 2012. Elle a été mutée le 1er juillet 2021 dans notre collectivité.

Service bâtiments et espaces verts

NORMAND Michael

Michael occupe son poste depuis 2018, il occupait auparavant un poste au service espaces verts de Villeneuve Saint Georges.

Service enfance

THEBAULT Elodie

Élodie est arrivée dans notre structure le 1er septembre 2021, elle assure la garderie, l'accompagnement à la restauration scolaire, ainsi que la surveillance le temps du midi, elle effectue les états des lieux lors des locations de salles communales. Élodie remplace Stéphanie QUENTIN.

Service restauration scolaire

BLANC Valérie

Valérie assure principalement la préparation des repas de restauration scolaire, ponctuellement, elle effectue les états des lieux lors des locations de salles communales et peut venir en renfort pour divers travaux communaux. Elle exerce depuis 2005 dans notre commune.



Rappel des horaires de la Mairie :

Le lundi de 9h à 12h

le mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Fermeture le mercredi

Le jeudi de 9h à 12h

Le vendredi de 14h à 17h

le samedi de 9h à 12h

Rappel des horaires de la Garderie (LE HAM):

Les lundi, mardi, jeudi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h

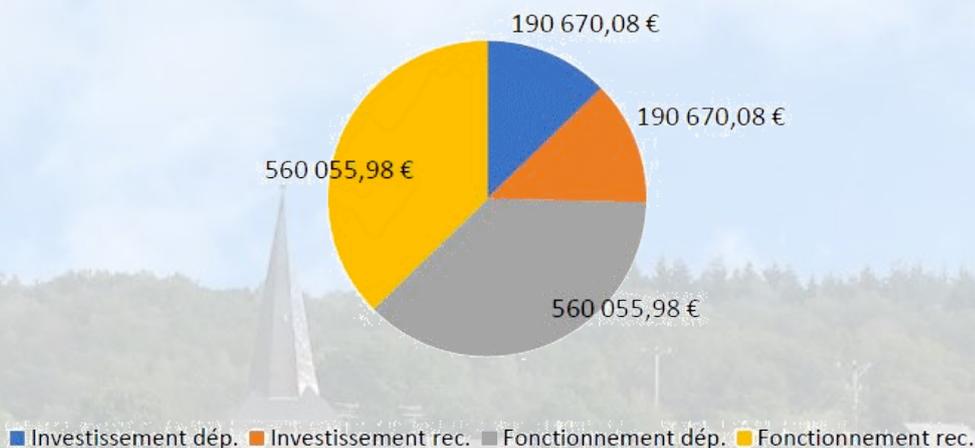
Le vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30

FINANCES

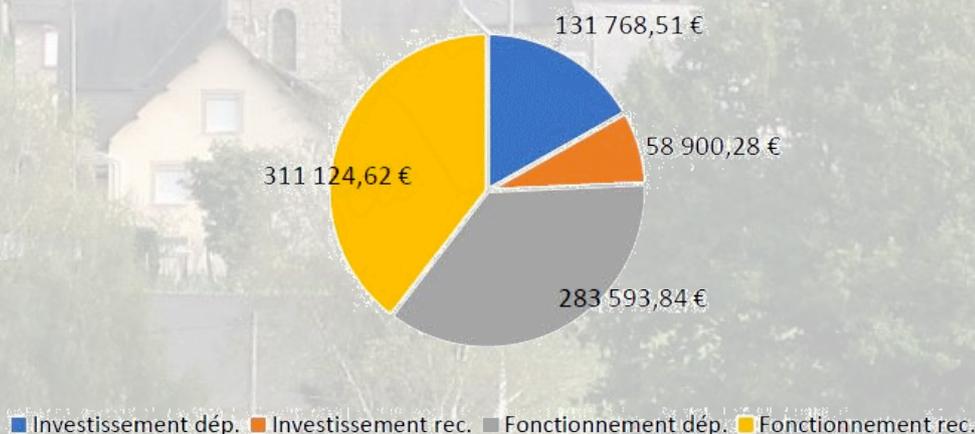
En 2021, le budget voté s'élevait à 190 670,08 euros en investissement et 560 055.98 euros en fonctionnement, il s'équilibre en dépense et en recette.

Suite à la crise sanitaire, le budget de l'année 2020 avait été impacté, notamment en fonctionnement recette avec l'arrêt des locations de salles.

BUDGET PRIMITIF (Réalisé au 31/12/2021)



BUDGET PRIMITIF (Réalisé au 31/12/2021)



En 2021, un emprunt de la commune s'est terminé.

A ce jour, il reste à la commune un unique emprunt relatif à l'effacement des réseaux.

En date du 31/12/2021, il reste un capital dû de 21 426,30 euros.

État de la dette au 1er janvier 2022

Capital restant dû : 23 299,75

Prêt n°10000121134

Organisme prêteur	Échéance	Dettes d'origine	Taux Fixe / Variable	Montant d'échéance	Montant des Intérêts	Montant du Capital	Durée de l'emprunt	Fin	Capital restant dû
CREDIT AGRICOLE	10.01.2022	70 000,00	2,59	2024,32	150,87	1 873,45	10	2 024	21 426,30
Candélabres suite à	10.04.2022	70 000,00	2,59	2024,32	138,74	1 885,58	10	2 024	19 540,72
l'effacement des réseaux	10.07.2022	70 000,00	2,59	2024,32	126,53	1 897,79	10	2 024	17 642,93
	10.10.2022	70 000,00	2,59	2024,32	114,24	1 910,08	10	2 024	15 732,85
				8 097,28	530,38	7 566,90			

TOTAL		70 000,00		8 097,28	530,38	7 566,90			15 732,85
-------	--	-----------	--	-----------------	---------------	-----------------	--	--	------------------

Article 66111 Article 1641

Au 31/12/2022

LES TRAVAUX COMMUNAUX 2021

TOILETTES PUBLIQUES

Les travaux de constructions des toilettes publiques aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) sont en cours de réalisation, c'est l'entreprise locale CFL (Françoise LIGEON) qui est en charge de ces travaux.

Le coût actuel des travaux s'élève à 9 565.20€ TTC, (factures payées et devis validés à ce jour); toutefois, nous sommes en attente d'un devis relatif au carrelage, suite au choix de nos élus.

Les menuiseries ont été fournies et posées par l'entreprise PROCLAIR, la couverture par l'entreprise HOCDÉT CIRET et la plomberie par l'entreprise DV ENERGIE



AIRE DE JEUX



Photo du terrassement réalisé



Afin de pouvoir installer les structures de jeux, un terrassement était nécessaire, nous sommes actuellement en attente de la réception de la facture. C'est Nicolas RICHARD qui s'est occupé du présent terrassement.

Les structures de jeux nous ont été facturées 11 212,08 € TTC.

Les travaux des toilettes publiques et la création de l'Aire de jeux sont subventionnés par la Région. (détails des subventions donnés après les descriptions des travaux engagés)

LA RUE PRINCIPALE



Les aménagements de voirie de la rue principale se sont terminés en ce début d'année, avec la sécurisation de la voie par un plateau surélevé, et l'aménagement paysager du parking.

La réception des travaux réalisés par l'entreprise STPO et la levée des réserves ont eu lieu en février 2021.

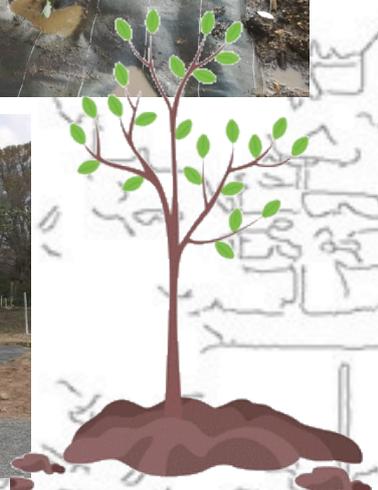
Le coût de ces travaux s'élève à 70 776,30€ HT, soit 84 931,56€ TTC ;

Des subventions nous a été accordées au titre de la DETR par L'Etat , du Contrat de Territoire et des amendes de police par le Département ainsi que par la Région.

LES PLANTATIONS

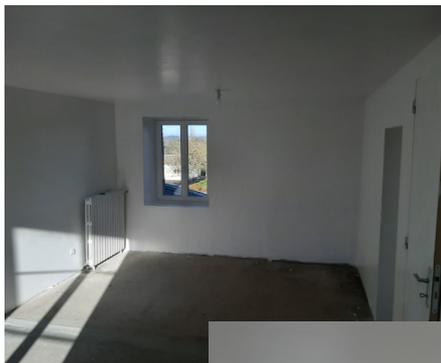
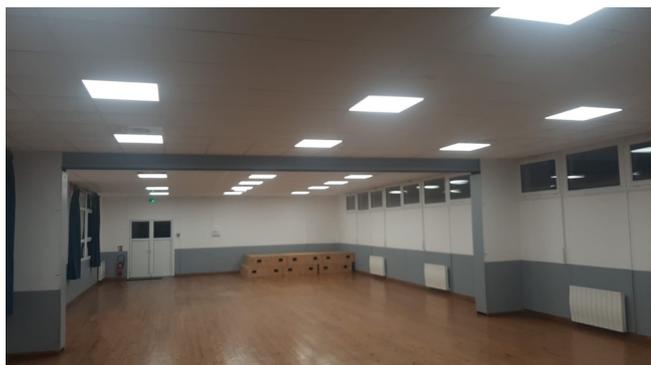
Des plantations ont été effectuées pour égayer le bourg de la Commune.

Le montant total des plantations de 2022 en investissement s'élève à 4 891,46 € TTC
(3 130€ pour les plantations autour du stade et 1 761,46 € TTC pour les plantations du centre bourg).



SALLE SOCIOCULTURELLE :

Des travaux d'isolation et d'éclairage ont été effectués à la salle socioculturelle, les travaux ont été engagés à hauteur de 14 679,60 euros; c'est l'entreprise LAVALEUR qui est intervenue, les travaux ont été terminés courant décembre 2021.



1ER ETAGE GARDERIE:

Des travaux de réfection ont été commencés (peinture, isolation...) afin de rénover une pièce du premier étage du bâtiment où se situe la garderie municipale.

La majorité des travaux ont été effectués en régie par l'agent communal.

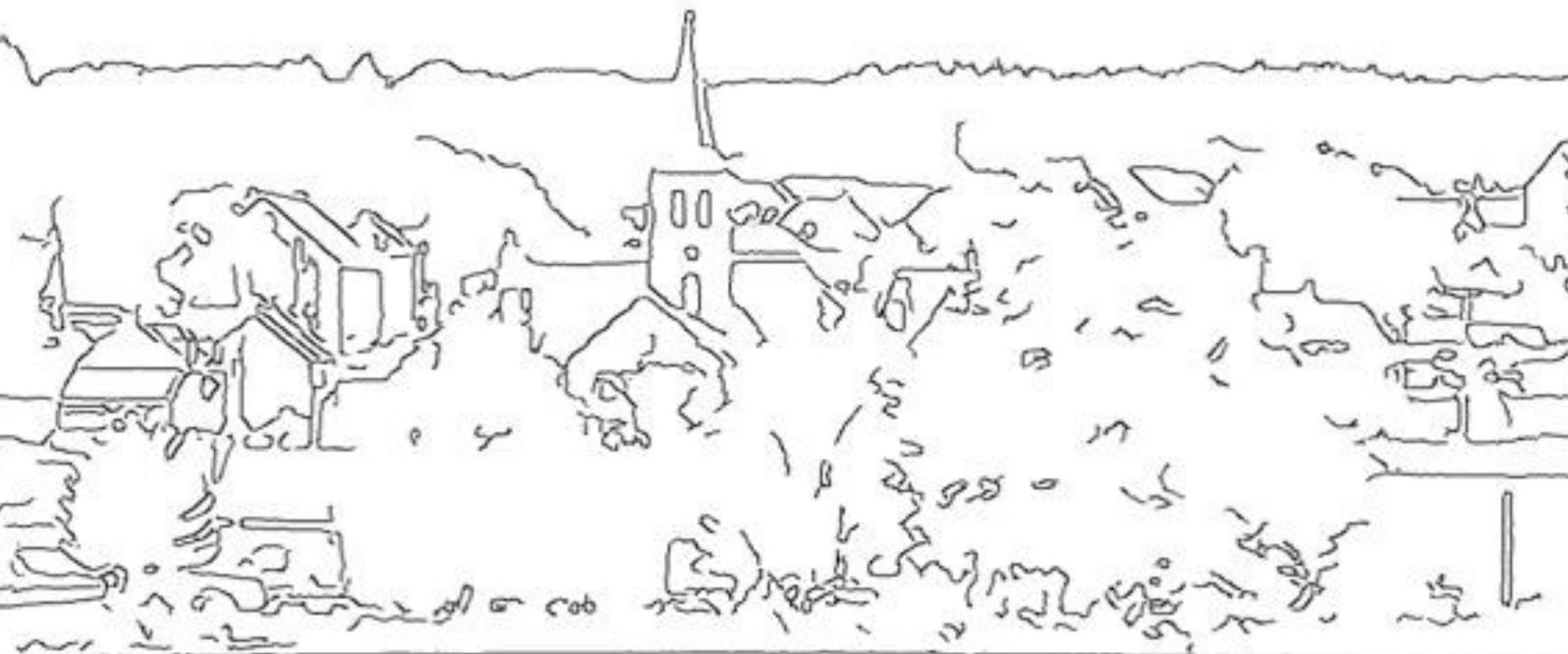
Les menuiseries ont été remplacées par l'entreprise PROCLAIR (1 775,92 euros) et la réfection du plafond a été effectuée par l'entreprise MOULE RENOV (2 743,40 euros).

Les travaux de la salle des fêtes et de l'étage de la garderie sont subventionnés par L'Etat et le Département .

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES

Description des travaux	Montant des travaux HT	Montant des travaux TTC	Organisme subventionnant	Montant des subventions sur montant HT
Salle des fêtes - isolation et éclairage	12233	14679,6	Etat	3950
Réfection de l'étage de la garderie	3766,1	4519,32	Département	7901
TOTAL	15999,1	19198,92	TOTAL	11851
			Autofinancement hors taxe	4148,1

Description des travaux	Montant des travaux HT	Montant des travaux TTC	Organisme subventionnant	Montant des subventions sur montant HT
Rue principale	70 776,30	84931,56	Etat - DETR (Rue principale)	16 467
Aire de jeux (estimation à de la demande de subv.)	7085	8502	Département (Rue principale)	25000
Toilettes publiques	8000	9600	Amende de police (Rue principale)	10 524,30
TOTAL	85 861,30	103 033,56	Région (tous les travaux cités)	20 077
			TOTAL	72 068,30
			Autofinancement hors taxe	13 793,00



TARIFS COMMUNAUX



	SALLE SOCIOCULTURELLE			
	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
ASSEMBLEE GENERALE OU SEPULTURE / VIN D'HONNEUR	50 €	60 €		
MARIAGE	155 €	190 €		
BANQUET	120 €	145 €		
SAINT SYLVESTRE	310 €		1 gratuité ou forfait saisonnier (30€ / 70€) ou tarif hamois	Tarifs hors commune
	Vaisselle incluse			
ELECTRICITÉ	0,30 € le kw/h			
	Gratuite pour l'école			

Une caution de 90€ est demandée afin de limiter les impayés
La vaisselle cassée sera facturée

SALLE D'EXPOSITION			
COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
40€ /jour (Gratuit p/artistes)	50€ /jour (Gratuit p/artistes)		
		1 gratuité pui 20€ la semaine ou 5€ le week-end	40€ la semaine ou 20€ le week-end
pas de vaisselle			

SALLE DU CONSEIL			
COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	ASSOCIATION HORS COMMUNE
35	35	gratuite	35
pas de vaisselle			

FUNERAIRE

	DUREE (ANNEES)	MONTANT
CONCESSIONS	30	60 €
CONCESSIONS	50	100 €
CAVURNE	30	250 €
CAVURNE	50	300 €
CONCESSION + CAVEAU	30	1 600 €
	50	1 700 €

LOCATION DE LA CELLULE REFRIGÉRANTE

COMMUNE	HORS COMMUNE
50	70
Caution de 85 euros demandée	
Location gratuite pour les associations	

PHOTOCOPIES

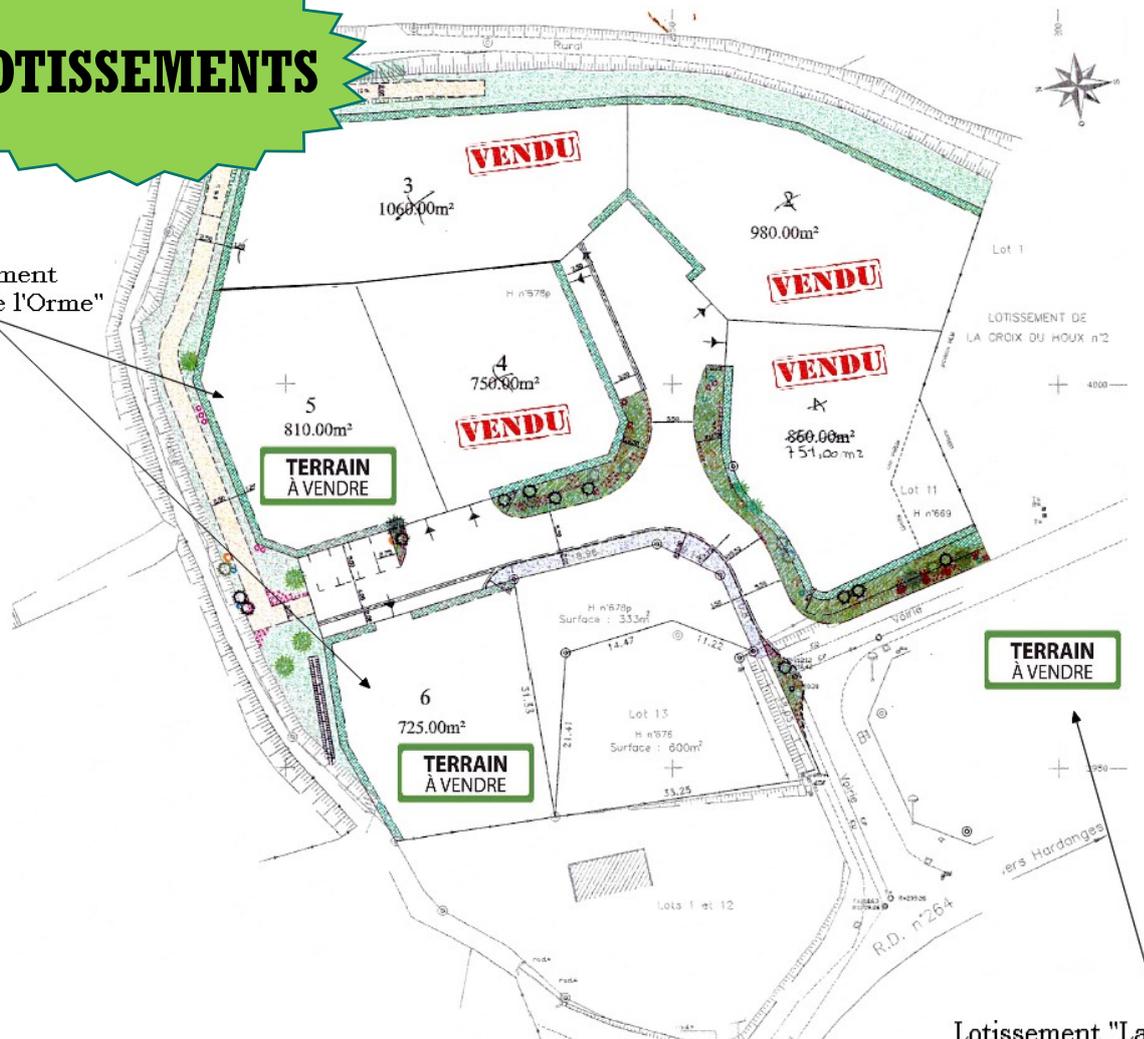
	A4	A3
N&B	0,20 €	0,40 €
COULEUR	0,25 €	0,50 €

RPI - SCOLAIRE

Cantine (prix du repas)	enfant	3,15€
Cantine (prix du repas)	adulte	3,95€
Garderie - forfait à l'année	15€ le 1er enfant	10€ les suivants

LOTISSEMENTS

Lotissement
"Le Clos de l'Orme"



Lotissement "La Croix du Houx"



LOTISSEMENT LE CLOS DE L'ORME

A ce jour, il reste 2 parcelles disponibles :

- Parcelle n° 5— 810m²
- Parcelle n°6— 724 m²

LOTISSEMENT LA CROIX DU HOUX

A ce jour, il reste 1 parcelle disponible :

- Parcelle n° 2— 607m²

Lotissements paysagers situés à 3km de la Nationale 12.

TARIF : 8€ le m² permettant une accession facile à la propriété (**libre de constructeur**)



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

ROBILLARD Roxanne 22 avril 2021 à ALENCON
PERRIER Lilio 02 juin 2021 à ALENCON
THEBAULT Basile Le 12 décembre 2021 à MAYENNE



BAPTÊME CIVIL

FONTAINE Rafael 19 juin 2021



DÉCÈS

<u>Nom</u>	<u>Date de décès</u>	<u>Date de naissance</u>
BLANC Roland	15 février 2021	26 novembre 1931

TRANSCRIPTION DE DECES

<u>Nom</u>	<u>Date de décès</u>	<u>Date de naissance</u>
RAGAIN Denise	24 mai 2021	2 septembre 1921
GUYARD Thérèse	02 juin 2021	14 mai 1928
LELOUP Claude	07 mai 2021	6 mars 1944
BLANCHE Raymond	23 septembre 2021	17 novembre 1943
THAULT Maurice	25 septembre 2021	5 décembre 1927
RENARD Gustave	13 septembre 2021	29 août 1936
BÉASSE André	14 octobre 2021	9 avril 1933



VIE CITOYENNE



LE DEPLOIEMENT DU COMPTEUR LINKY



De juillet à décembre 2021, le distributeur Enedis (ex-ErDF) a remplacé les anciens compteurs électriques de son réseau par les compteurs nouvelle génération Linky.

Ceux-ci vont être déployés sur tout le territoire notamment au sein des 184 foyers Hamois, aussi si vous n'êtes pas encore équipés chez vous au Ham cela ne saurait tarder !

Linky est le nouveau compteur créé par le distributeur électrique disponible au Ham et dans toute la France. C'est un compteur dit "intelligent" qui permet de connaître la consommation de chaque compteur Hamois en temps réel et de permettre, in fine, des économies d'énergie.

L'intérêt pour les Hamois et Hamoises est surtout au niveau tarifaire. En effet, le compteur permet de suivre en temps réel la consommation exacte du logement. Ainsi, les factures ne sont pas choisies sur l'estimation mais une consommation réelle car la relève se fait à distance tous les mois.

De plus, lors d'un déménagement pour une habitation Hamoises, la facture de résiliation ou les factures de régularisation seront plus faibles car ce sera selon la consommation faite dans le 53 (Mayenne).

Enfin, un intérêt supplémentaire est sur le fait que les interventions à domicile seront beaucoup moins présentes pour les habitants. Lors d'un emménagement dans la Commune la mise en service pourra se faire en 24h au lieu de 5 jours pour un délai normal.

De la même façon, la démarche de changer la puissance d'un compteur ne se fera pas par un technicien, mais, à distance.



Vous pouvez télécharger l'application **ENEDIS à mes côtés** en scannant ce QR-Code.

L'application est disponible sur IOS & Android, elle est destinée aux élus et au grand public et offre de nombreux services.

TRANSFERT DE LA TRESORERIE DU MONT DES AVALOIRS A MAYENNE

Dans le cadre du plan de restructuration du réseau des Finances Publiques, la trésorerie du Mont des Avaloirs de Villaines-la-Juhel ferme au public le 23/12/2021 pour être transférée à MAYENNE à compter du 1er janvier 2022, votre interlocuteur deviendra le SERVICE DE GESTION COMPTABLE

75 rue des alouettes - 53100 MAYENNE

Standard : 02 43 04 13 03 **Mail :** sgc.mayenne@dgfp.finances.gouv.fr

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur RV de 13h30 à 16h.



FINANCES PUBLIQUES

A toutes fins utiles, pour vos paiements de factures à la trésorerie :

- Si vous avez instauré un versement automatique au profit de la trésorerie du Mont des Avaloirs (pour le paiement d'un loyer par exemple) auprès de votre établissement bancaire, celui-ci devra être informé par vos soins des coordonnées bancaires du SGC de Mayenne.
- Les délais ou prélèvements mis en place avant la fin de l'année seront transférés sur le SGC de Mayenne sans démarche de votre part.
- Aussi, afin de vous éviter à terme toute démarche contraignante sur Mayenne, vous pouvez dès à présent vous rapprocher des collectivités pour la mise en place du prélèvement automatique de vos diverses factures dès 2022.

Des permanences seront proposées sur Villaines-la-Juhel ou Pré-en-Pail sur rendez-vous.

L'Enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Elle se déroulera donc **du 20 janvier 2022 au 19 février 2022**.

L'agent recenseur est recruté par la commune .

Lors de la période d'enquête, **un agent, muni d'une carte officielle, et tenu au secret professionnel**, vous remettra vos codes de connexion pour vous recenser en ligne.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre participation au recensement est **essentielle, gratuite et rendue obligatoire par la loi**, mais c'est avant tout un **devoir civique**, simple et utile à tous.

Ne répondez surtout pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent !

A QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France, et plus précisément la population officielle de la commune de LE HAM.

Ses résultats sont très importants, car ils **sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget de la commune**: plus la Commune est peuplée, plus l'aide financière est élevée.

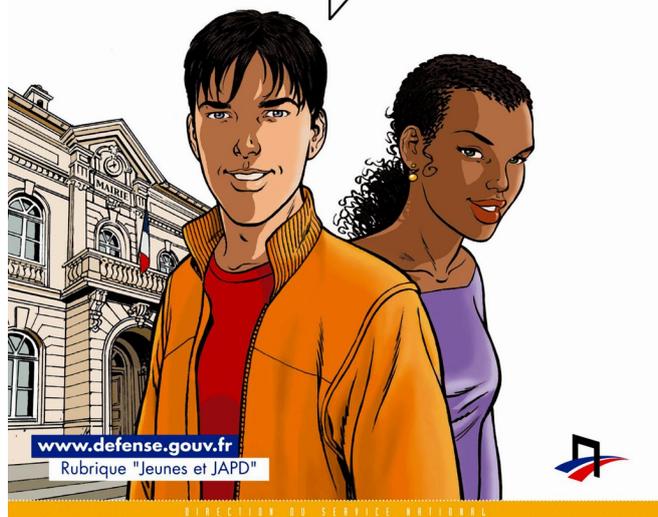
Il est essentiel que chacun y participe !



Madame Christelle GARNIER a été recrutée comme agent recenseur par la commune.

Nous vous remercions par avance de votre coopération dans le cadre du présent recensement!

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



CSNJ :

csnj-rennes.contact.fct@intradef.gouv.fr

**Ou par téléphone : 09 70 84 51 51
(numéro d'appel non surtaxé)**

- du lundi au jeudi de 09h00 à 11h30 et de 13h15 à 16h00

- le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h15 à 15h30

Ou par courrier adressé au :

Centre du service national et de la Jeunesse
Quartier Foch
BP 21
35998 RENNES Cedex 9

SGA
Secrétariat général pour l'administration

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

- Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.
- Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.
- Si vous avez la possibilité de refuser la nationalité française et que vous choisissez d'être Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le mois qui suit votre 19^e anniversaire.

Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :

- avant 18 ans, il faut présenter une *attestation de recensement* pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif
- à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile (ou de celle où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait élection de domicile).

Si vous perdez ou si votre attestation est volée, vous devez demander une *attestation de situation administrative* à votre centre du service national et de la jeunesse (**CSNJ**). Vous pouvez en faire la demande :

- Soit par mail (avec un scan de votre carte d'identité ou de votre passeport valide)
- Soit par courrier (en joignant la photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport valide)

Il est **obligatoire** de faire le **recensement citoyen**

Élections 2022

APPEL À VOLONTAIRES

Nous avons besoin de vous pour les élections présidentielles et législatives de 2022 !

Vous souhaitez être bénévole pour tenir les bureaux de vote lors des prochaines élections ?

Pensez à en informer les services de la Mairie.

Pour participer à l'organisation de ces scrutins, il est nécessaire d'avoir + de 18ans et être inscrit(e) sur la liste électorale de la commune

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale en ligne, ce mode d'inscription permet au citoyen français et au citoyen européen de demander son inscription sur les listes électorales pour voter en France.

Accessible à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite. **Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne sera pas transmise.**

#Elections2022

Inscription sur une liste électorale



L'inscription en ligne est accessible via ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Dates de l'élection du président de la République

L'élection du président de la République se déroulera :

le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;

le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Dates des élections législatives

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.



Vote par procuration :

Si vous êtes absent le jour de l'élection ou du référendum, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place.

Pour cela, vous devez faire une procuration, vous avez accès à la marche à suivre via le lien ci-dessous :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/vote-procuration>

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

Première demande : Vous pouvez pré remplir le formulaire sur le site internet <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> ou compléter le formulaire CERFA en Mairie, vous devrez connaître l'état civil de vos parents (noms, prénoms, dates et lieux de naissance).

→ Vous devrez joindre un justificatif de domicile à votre nom ou au nom de votre représentant légal (eau, électricité, téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente, attestation d'assurance, quittance de loyer de moins de trois mois (uniquement s'il s'agit d'un bailleur social))

→ Si vous êtes hébergé(e), la pièce d'identité de votre hébergeant, une attestation de domicile de ce dernier pour les personnes majeures vous seront demandées.

→ Pour les enfants en alternance chez le papa et la maman, il faudra fournir une facture et une copie de la carte nationale d'identité des deux parents ainsi que la copie du jugement relatif à la garde alternée ; s'il n'y a pas de jugement, il faudra fournir une attestation sur l'honneur des deux parents prouvant qu'ils ont établi à l'amiable une garde alternée en précisant les périodes de garde de chacun.

→ Vous devrez joindre un extrait d'acte de naissance avec filiation (de moins de 3 mois), sauf pour les personnes nées dans une ville reliée à COMEDec.

→ Il vous sera demandé 2 photos d'identité récentes (recommandations : bouche fermée, pas de cheveux sur les oreilles ni sur les sourcils, pas de lunettes à cause des reflets). Ne pas découper les photographies !

→ Vos empreintes seront prises à partir de 12 ans.

→ Le demandeur doit être présent, même s'il a moins de 12 ans ; un demandeur mineur doit impérativement être accompagné d'au moins un représentant légal.

Renouvellement : Même procédure que pour une première demande.

→ Vous devrez fournir votre ancienne CNI.

Renouvellement suite à une perte ou un vol : Même procédure que celle décrite précédemment.

→ Vous devrez en plus joindre un timbre fiscal de 25€ (à acheter en bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr/>),

→ Un autre document avec photo (permis de conduire, carte vitale, carte professionnelle...). Si vous n'avez pas d'autre document avec photo à fournir, il convient de présenter votre avis d'imposition ou de non-imposition et un livret de famille.



**🔑 Les demandes sont transmises à la plateforme d'instruction qui contrôle les demandes reçues.
Elle est seule décisionnaire de la validation des dossiers.**

**Attention, prenez un rendez-vous auprès d'une Mairie munie d'une station biométrique !
Vous devrez venir retirer vous-même votre CNI dans le lieu où vous en avez fait la demande**

Est-on obligé d'avoir une carte nationale d'identité ?

Non, aucun texte ne vous oblige à avoir une carte d'identité. Néanmoins, si vous êtes soumis à un contrôle d'identité, la procédure sera plus longue si vous ne pouvez pas présenter de pièce d'identité.

Par ailleurs, pour la plupart des démarches, il faut prouver son identité. Si vous n'avez aucun titre d'identité, vous risquez donc d'avoir des difficultés.

Il s'agit, par exemple, des situations suivantes :

- Examen ou concours
- Inscription à Pôle emploi
- Inscription sur les listes électorales et vote aux élections
- Opérations bancaires (paiement par chèque, retrait au guichet de votre banque)
- Voyage à l'étranger
- Présentation à des examens médicaux

PASSEPORT

Le coût pour la création d'un passeport :

- 86€ pour une personne majeure
- 42€ pour de 15ans (dans l'année) à 18 ans (dans l'année)
 - 17€ pour les moins de 15 ans

Première demande : Vous pouvez pré remplir le formulaire sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>, (ce téléservice vous permet aussi d'acheter le timbre fiscal nécessaire) ou compléter le formulaire CERFA en Mairie.

A noter que l'achat du timbre fiscal devra être effectué en amont du rendez-vous.

→ Vous devrez joindre un justificatif de domicile à votre nom ou au nom de votre représentant légal (eau, électricité, téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente, attestation d'assurance, quittance de loyer de moins de trois mois (uniquement s'il s'agit d'un bailleur social))

→ Si vous êtes hébergé(e), la pièce d'identité de votre hébergeant, une attestation de domicile de ce dernier pour les personnes majeures vous seront demandées.

→ Pour les enfants en alternance chez le papa et la maman, il faudra fournir une facture et une copie de la carte nationale d'identité des deux parents ainsi que la copie du jugement relatif à la garde alternée ; s'il n'y a pas de jugement, fournir une attestation sur l'honneur des deux parents prouvant qu'ils ont établi à l'amiable une garde alternée en précisant les périodes de garde.

→ Vous devrez joindre un extrait d'acte de naissance avec filiation (de moins de 3 mois), sauf pour les personnes nées dans une ville reliée à COMEDEC.

→ Il vous sera demandé 2 photos d'identité récentes, recommandations : bouche fermée, pas de cheveux sur les oreilles ni sur les sourcils, pas de lunettes à cause des reflets. Ne pas découper les photographies !

→ Vos empreintes seront prises à partir de 12 ans.

→ Le demandeur doit être présent, même s'il a moins de 12 ans ; un demandeur mineur doit impérativement être accompagné d'au moins un représentant légal.

Renouvellement : Même procédure que pour une première demande.

→ Vous devrez fournir votre ancien passeport.

Renouvellement suite à une perte ou un vol : Même procédure que pour une 1^{ère} demande de passeport

Les demandes sont transmises à la plateforme d'instruction .Cette dernière contrôle les demandes reçues.

Elle est seule décisionnaire de la validation des dossiers.



Attention, prenez un rendez-vous auprès d'une Mairie munie d'une station biométrique !

Vous devrez venir retirer vous-même votre PASSEPORT dans le lieu où vous en avez fait la demande

L'ESPACE DES ARTS



Il s'agissait initialement d'une ancienne étable, acquise par la commune en 2004.

Le bâtiment a été rénové en 2012.

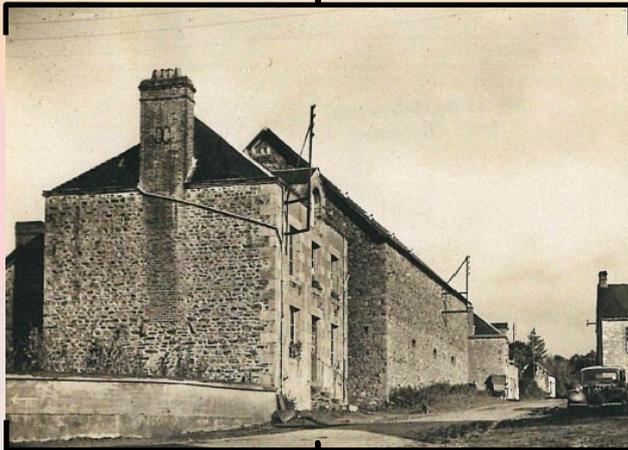
Des aides financières ont été accordées à la commune à hauteur de 64 % du financement des travaux.

Cette salle d'une superficie de 245 m² dont le sol est recouvert de sable granité a été rénovée dans le but de recevoir des artistes pour y exposer des œuvres, peintures et divers autres objets ainsi que d'y recevoir des événements culturels ;

Il est incontestable qu'une exposition est aussi un moment d'échange et de partage, elle permet à des artistes de se faire connaître, et aux administrés de passer un moment convivial.

Lors des travaux de rénovation, une pièce anti-feu a été prévue à l'étage pour y permettre le stockage d'œuvres d'art.

La salle a été inaugurée en 2012, avec l'espoir de redynamiser le bourg.



Nous remercions la famille qui a fait don d'un tableau qui leur avait été offert par Monsieur Bernard CHARDON. (ancien prêtre sur LE HAM, enseignant, artiste peintre, céramiste et créateur de vitraux).



Soucieuse de soutenir le milieu de l'Art, la Commune reste à votre écoute si vous souhaitez exposer vos œuvres !

Mairie:
mairie.leham@wanadoo.fr
02.43.03.97.07

*Vous êtes peintre, sculpteur, photographe...
et vous souhaitez exposer vos œuvres merci de prendre contact avec la mairie !*

EXPOSITIONS

Les marchés

En 2021, deux hamoises (Madame Frédérique MATIGNON et Madame Nikita SAVARY) ont organisé un marché de producteurs ainsi qu'un marché de Noël, en lien cette fois avec le Comité des Fêtes.

Les deux marchés ont connu un franc succès, et ont permis aux habitants de reprendre un semblant de vie sociale, loin de la crise sanitaire actuelle, qui, malheureusement nous touche tous encore ce jour ...



LE HAM

eee
Marche
"nettoyons la nature"

Mercredi 13 octobre
à 15h00
devant la salle d'exposition

eee

Prends tes bottes, tes gants, ton gilet fluo un sac et au travail!



Petit retour suite à la Marche
"Nettoyons la nature"

Un total de 9 personnes motivées,
1h30 de marche sur la Commune
et 4 sacs de 30L ramassés!

VIE ASSOCIATIVE

L'ADMR de Villaines-la-Juhel



En 2021, après un ralentissement dû à la pandémie, l'ADMR de Villaines-la-Juhel a pu reprendre son rythme d'aide à la personne. Dans la commune du Ham, environ 15 personnes bénéficient de ses services.

Chaque mois, Anim' âge propose aux adhérents des animations encadrées par des bénévoles et des aides à domicile. En octobre dernier, un loto a été organisé au Ham (photo). C'était la première activité en dehors de Villaines. Les participants ont ainsi passé un après-midi récréatif et sont repartis avec des lots.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, des bénévoles de l'ADMR pourront rendre visite aux clients habitant au Ham, afin de recueillir leurs avis sur les services qu'ils reçoivent de l'ADMR.

Les salariés et les bénévoles de l'ADMR vous adressent tous leurs vœux pour la nouvelle année 2022.

L'ADMR c'est POUR TOUS, TOUTE LA VIE, PARTOUT !



Le service de remplacement

Le service remplacement est mis à la disposition des agriculteurs pour les remplacer sur leur exploitation pendant les congés vacances, arrêt maladie et accident, complément de main d'œuvre, congé paternité et maternité, weekend, tour de rôle, décès, mandat et formation.

Nous recrutons des salariés sur tout le territoire de la Mayenne et si cela vous intéresse appeler le service du département. Au 02 43 67 38 61 ou 02 43 67 37 17

Bonne année a vous tous !

Les Anciens AFN

Nos cérémonies du 8 mai et du 11 novembre n'ont pu se dérouler qu'en petit comité, comme en 2020, avec pour cause la pandémie.

Nous remercions la Commune pour son aide financière, et vous souhaitons à tous une bonne année et une bonne santé.



Les membres du bureau.



Génération Mouvement - club des Bruyères

Les activités 2021 ont été identiques à celles de 2020, c'est-à-dire, encore une fois limitées (une sortie pédestre, quelques journées jeux, et cartes).

La situation sanitaire a évolué, mais les risques sont toujours présents.

Pour 2022 la reprise des activités va se réaliser, nous vous informerons de celles-ci, nous n'avons pas de programme à dévoiler à ce jour, toutefois, le bureau a la volonté de reprendre les jeux, les cartes, et autres activités, pour le plaisir de se retrouver, tous ensemble.

Le seul projet retenu pour le moment est notre **Assemblée Générale/Galette/Elections, qui aura lieu le mercredi 26 janvier 2022 à 14 heures à la salle des fêtes de LE HAM.**

Dans l'attente de se retrouver toutes et tous ensemble, le bureau vous présente à vous et à vos proches ses vœux les meilleurs et surtout une bonne santé pour l'année 2022

vous présente ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour cette nouvelle année 2022

Président : Stéphane Blanche (tél. : 06 73 70 87 49)

Vice président : Charlie Maurice et Nicolas Thebault

Trésorerie : Fabien Barbier et Nicolas Thebault

Vice trésorier : Nicolas Thebault , Éric Vallée et Jean-Noël Rouland

Secrétaire : Cédric Gaudinière et Charlie Maurice

Membres : Marianne Renaud et Sylvain Renaud



Le YOGA

Trois mois se sont écoulés depuis le début de l'activité YOGA dans votre commune.

Les participants et participantes seraient heureux d'accueillir de nouveaux adhérents au sein de cette activité de bien être et de prise de soin de soi-même.

A bientôt sur vos tapis!



Société de chasse « St Hubert »

Nous sommes à une bonne moitié de la saison; sur le plan financier, notre société de chasse se porte bien.

Nous avons reçu la subvention de la Commune, que nous remercions ainsi que les propriétaires qui nous mettent leurs terres à disposition.

La société de chasse compte 37 adhérents, cette année nous regrettons deux arrêts, toutefois, un jeune nous a rejoint.

Le petit gibier se porte mal, maladie, météo, nous avons cependant vu beaucoup de lièvres cet été, qui se font rares pourtant lors de l'ouverture de la chasse au mois d'octobre...

La présence des renards est en forte hausse, les chevreuils son bien présents, ainsi que les sangliers qui causent tant de dommages aux semis, récoltes et prairies.

Nous vous souhaitons à tous une bonne fin de saison, et tous nos meilleurs vœux.

Le bureau.

Le Comité des fêtes

Bonjour à tous,

Un petit groupe d'irréductibles Hamois veut remettre en route nos rencontres villageoises...



Fort du succès du marché de producteurs organisé récemment, Nous réitérons le 14 décembre avec encore plus de participants. Vous avez d'ores et déjà vu les panneaux dans le bourg, nous souhaitons vous y voir nombreux.

A cette occasion, nous souhaitons recueillir vos avis sur l'avenir du Comité et trouver un nouveau souffle pour notre association qui organise depuis plus de 50 ans la vie festive de notre village ; à ce titre, un apéro entre Hamois est prévu le 21 janvier 2022 à la salle d'exposition.

Tout est possible : se faire aider pour organiser une activité, aider ponctuellement ou rester en retrait et simplement participer à l'organisation.

Les précédents succès pourront être renouvelés (chasse aux œufs, 15 août) et d'autres inventés (fabrications de décors avec les enfants, ateliers cuisine ou autres). L'idée étant que les hamois de tous âges se rencontrent.

Venez donc avec vos idées pour échanger autour d'un verre.

Au plaisir de vous voir et de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'années.

Cordialement,

La nouvelle équipe du Comité des Fêtes.



Amicale du RPI Le Ham - Loupfougères

L'amicale c'est quoi ??

C'est l'association des parents d'élèves du RPI le Ham et Loupfougères

L'amicale c'est qui ?

L'association est ouverte à tous les parents d'élèves !

Si vous avez un ou des enfant(-s) scolarisé(-s) depuis plusieurs années ou, vous n'avez pas osé jusqu'à maintenant nous rejoindre, vous pensez ne pas avoir le temps, vous pensez que nous sommes déjà une équipe au complet, vous pensez ne pas avoir votre place? Nous proposons toujours une réunion de rentrée pour apprendre à se connaître et partager nos idées, il est également possible en cours d'année de nous rejoindre, donc n'hésitez pas à passer nous voir, cela ne vous engage en rien! L'amicale organise en général 4 réunions par an, le soir, avec en prime toujours un verre à partager !

Cette année nous avons à nouveau profité d'une journée de convivialité et cette fois-ci dès le début d'année! Le but encore une fois est de nous rassembler et apprendre davantage à nous connaître! Cette journée s'est déroulée le 12/09/2021 dans la cour de l'école de Loupfougères où nous avons partagé nos pique-niques et grillades !

Actuellement le bureau est composé de 3 parents et d'une dizaine de membres. Si vous souhaitez nous contacter :

Présidente : Karine RAGOT (sknci53@gmail.com 0651330921)

Trésorière : Magalie TRILLARD (christophe.trillard@orange.fr 0674625174)

Secrétaire : Nikita SAVARY (nikita.savary@hotmail.fr 0619589089)



L'amicale sert à quoi ?

L'objectif de l'association est de rassembler des fonds pour en faire profiter nos enfants dans le cadre scolaire. Pour cela nous organisons chaque année, un loto, une vente de chocolat. Nous sommes à l'écoute de nouvelles propositions.

Nous avons la chance d'avoir une équipe pédagogique investie, nous devons saisir cette chance et l'aider à réaliser différents projets comme des sorties pédagogiques, cinéma, médiathèque, et nous l'espérons prochainement, un voyage scolaire !

L'amicale peut participer au règlement du transport pour ce genre de sortie, lors des voyages, l'amicale participe généreusement pour réduire le budget familiale, nous pouvons également fournir du matériel selon les souhaits de l'équipe d'enseignants.

Réservez la date du LOTO le **Samedi 5 février 20h30**
(ouverture des portes 19h30 à la salle des fêtes de LE HAM)

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Nous comptons vivement sur votre présence pour passer une belle soirée !

ÉCOLE

BONNE ANNÉE 2022 A TOUS



SAISON 2021/2022

Le nombre de licenciés a augmenté par rapport à l'année dernière malgré l'arrêt des compétitions dû à la pandémie.

A ce jour, le Club accueille 247 licenciés (*dont 32 dirigeants*) qui se répartissent dans les catégories suivantes :

1 Equipe VETERANS

3 Equipes SENIORS

1 Equipe U18 et U17 en entente avec Pré en Pail et St Pierre des Nids

2 Equipes U15 en entente avec Pré en Pail et St Pierre des Nids

2 Equipes U13

2 Equipes U11

33 jeunes pour les catégories U6 à U9

Une équipe Féminine U13 et une équipe FUTSAL ont été créées.

Suite à une saison 2020/2021 perturbée par la crise sanitaire,

Le Club a fait un geste sur le tarif des licences pour cette nouvelle saison :

20 euros pour les SENIORS à VETERANS

10 euros pour les U6 à U18 **et un maillot « aux couleurs du club » est offert à tous les licenciés.**

RESULTATS à mi-saison :

Les résultats sportifs de toutes les équipes ont atteint les objectifs fixés en début de saison et dans un bon état d'esprit, une bonne ambiance avec une envie de réussir. Malgré la crise , on espère faire une saison vraiment complète

La mise à disposition de la salle de sports de Javron est un outil supplémentaire pour faire un travail en continu et de qualité en cas de mauvaises conditions climatiques.

Des travaux de peinture et d'aménagement ont été réalisés par les bénévoles dans les locaux du stade : Club House, Buvette, mise en place de panneaux FC de l'Aisne...

FORMATIONS DE BENEVOLES :

Pour toujours avoir un encadrement de qualité, le club a inscrit des bénévoles à des formations.

Ont participé à des formations au District de Laval en cette fin d'année 2021 :

Formation de 4 jours « Educateur Foot Animations » :

3 jeunes : Yanael BLANCHE, Timéo LEPLARD, Noah TAUPIN .

Formation « Initiation Futsal » :

Norbert LE PONT et Nicolas MESNAGER

Formation « Module U13 » :

Nicolas FOUASSIER et Anthony LEPLARD

Formation « SENIORS » :

Pascal LAVALEUR et Norbert LE PONT

LABELLISATION DU CLUB :

Le Club a eu l'honneur de recevoir 2 labels, une cérémonie Officielle a eu lieu ce 2 octobre. Etaient présents des Membres de la Ligue Pays de Loire, du District, du Crédit Agricole, des élus Communaux, Départementaux et Régionaux.

Remise du :

- LABEL JEUNES FFF CREDIT AGRICOLE ESPOIR
- LABEL FFF CREDIT AGRICOLE FEMININES BRONZE

Il s'agit d'une distinction accordée par la Fédération Française de Football. La durée de validité de ces labels est de 3 ans renouvelable.

Ces labels récompensent l'investissement régulier de l'ensemble des dirigeants, des éducateurs, des bénévoles, sur les projets :

- Associatif, Sportif, Educatif et Plan de Formation

C'est aussi la reconnaissance d'un encadrement de qualité, du dynamisme du Club, un gage de confiance pour tous.



—————→

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE PAYS DE LOIRE
à Carquefou :**

Suite à la réussite de la Fusion, Le Club FC de l'Aisne a reçu une invitation. Thierry BLOTTIERE a donc assisté à l'AG et a expliqué sur scène le motif de la fusion et le fonctionnement de notre Club FC de l'Aisne.



La pratique du football est possible à partir de l'âge de **5 ans**.

Les entraînements ont lieu au Stade de Javron :

U6 à U11 => les mardis de 18h30 à 20h

U12 à U15 => les jeudis de 18h30 à 20h

U18 à SENIORS => les vendredis de 19h à 21h

**Pour toutes nouvelles inscriptions dès maintenant
ou pour renseignements :**

contacter Denis MEZIERE au 06 87 31 50 61

Pour info, vous pouvez suivre le FC de L'Aisne :

sur le site du club : <https://www.footballclubdelaisne.com/>

sur les réseaux sociaux FACEBOOK : <https://www.facebook.com/Football-Club-de-Laisne>

Pour nous contacter : fcdelaisne@gmail.com

LES DATES A RETENIR EN 2022

*(Dates communiquées en amont de la publication du présent bulletin,
sous réserve de la possibilité de maintien dû aux conditions sanitaires)*

22 JANVIER 2021

Apéro entre HAMOIS(E)S à la salle d'exposition,

22 JANVIER 2021

La soirée « **CHOUCROUTE** » du FC de l' AISNE prévue le 22 janvier est annulée et remplacée par des plats à emporter.
Paie ment à la commande.

Plats à venir chercher Au stade de Javron :

Le samedi 22 janvier de 11h à 12h et de 18h à 19h

Le dimanche 23 janvier de 11h à 12h

ADULTE—14€

ENFANT—9€

A EMPORTER

A EMPORTER

CHOUCROUTE AVEC JARRET

OU

ASSIETTE ANGLAISE

CUISSE DE PINTADE/GRATIN DAUPHINOIS

FROMAGE

FROMAGE

TARTELETTE

TARTELETTE

pour tous renseignements s'adresser à : Yohann CHEVILLARD **06.84.80.35.17**

Si paiement par chèque => envoyer le coupon de réservation avec le chèque à
Yohann CHEVILLARD – 2, Lotissement du Pont Martin -53140 ST CALAIS DU DESERT

Fin des inscriptions le 15 janvier.

Bon de commandes à votre disposition :

En Mairie ou dans les commerces des 3 Communes (Javron - Le Ham - Neuilly le Vendin)

sur facebook ou sur le site du club : <https://www.footballclubdelaisne.com/>

ou Possibilité de commander et de payer en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/football-club-de-l-aisne/adhesions/choucroute-2022>

05 FEVRIER 2022 à 20H30

LOTO (ouverture des portes 19h30 à la salle des fêtes de LE HAM)

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Nous comptons vivement sur votre présence pour passer une belle soirée !

23 FEVRIER 2022

Galette - Génération mouvement Club des Bruyères

AVRIL 2022

Chasse aux œufs par le Comité des fêtes

5 & 6 JUIN 2022

TOURNOI DE FOOTBALL à « LE HAM » :

les 4-5 et 6 juin (Week end de la pentecôte) - OUVERT à tous (licenciés et non licenciés).

15 AOUT 2022

FÊTE COMMUNALE & COURSE CYCLISTE

25 OCTOBRE 2022

Concours de belote – Génération mouvement Club des Bruyères

VIE ECONOMIQUE

Nelly Gilet - 5 Rue principale - 02 43 03 97 06

Café restaurant tabac

Frédérique MATIGNON - 7 rue de la grotte - 06 88 97 90 53

Ostéopathe pour animaux

Lavaleur Concept's Habitat - Bellevue – 02 43 03 97 26

Réalisation de projets aménagements /réhabilitation de A à Z

Atelier de fabrication, bureau d'études au Ham- <https://www.lavaleur.fr/>

EURL CFL Carrelage – Vieux Cour – 06 82 70 73 89

Carreleur

Richard Nicolas - Les Haies - 06 03 64 03 40

Travaux Publics : Installation et assainissement de fosses septiques, , location de matériel avec chauffeur, aménagement de cour, démolition, terrassement de maison individuelle...

SA Salin Agriculture 53 - Route de Villaines – 02 43 03 97 76

Concessionnaire *DEUTZ FAHR*

Absysdesign—Grégory CARRE—Le Bas Chérance—06 03 91 72 03

Webdesigner Indépendant

FERMES AGRICOLES

Béasse Eric Haut Eclair

Brindeau Jean-Marc La Molière

EARL Bel Horizon Bel Horizon (Rouland Jean Noel)

EARL de La Haie La Haie (Barré Jérôme Barré Frédéric)

EARL Des Gouhonnères Les Gouhonnères (Thébault Olivier)

EARL Douillet Les Aulnays (Douillet Patricia Douillet Daniel)

EARL Renaud La Bretonnière (Renaud Sylvain et Kévin)

GAEC Bel Air Bel Air (Leloup Léandre Crison Didier)

EARL La Bellangerie La Bellangerie (Lanoé Vincent)

GAEC de la Fraubée l'Elée (Renard Jean-Michel Barbier Fabien Mézière Christophe Renard Didier)

GAEC la Heslière La Heslière (Ledain Jackie Blanche Stéphane)

EARL Haie Sainton La Haie Sainton (Taupin Didier Taupin Sylvie)

Morice Yannick La Crételière

Vallée Eric Goulifer

Harreau Jean-ClaudeLes Géraumières

Robillard Arnaud La Boutevillière

Roncin Jérôme Les Litières

Thébault Nicolas Les Marcilles





Accompagnement et Solidarité

REseau SOcial d'Aides à la Personne

« Un réseau pour aider et être aidé »

L'association RESO'AP, fondée depuis 2014 par la Mutualité Sociale Agricole et Générations Mouvement, est à même de proposer un service d'accompagnement pour faciliter la mobilité des personnes isolées sur votre territoire.

Ce dispositif s'adresse à toutes et tous. Il vise à rompre l'isolement social, géographique, et ce quel que soit le régime de protection sociale de la personne.

Ce que RESO'AP propose :

1/Accompagnement hors domicile, rurale et périurbain.

Comment ça fonctionne ?

RESO'AP se charge de mettre en relation un bénéficiaire, avec un bénévole qui accepte de faire l'accompagnement.

Les frais de déplacement des bénévoles, sont alors indemnisés à hauteur de 32 centimes pour chaque km effectué.

Le Bénéficiaire, lui, n'est uniquement facturé, que pour les km effectués entre son domicile et son lieu de RDV et selon une grille tarifaire (ex : moins de 10 km → 6€, de 11 à 15km → 10€, de 16 à 20 km → 14€,)

Qui sont les bénéficiaires ?

Toutes celles et ceux qui sont, sans possibilité de se déplacer d'un point A à un point B, les personnes à mobilités réduites, les personnes en insertion,...). Les destinations sont propres à la vie courante ; « faire les courses, aller à un rendez-vous médical, prendre des cours d'auto-école, se rendre à un rdv entretien d'embauche, aller chez son coiffeur, visiter un proche, etc.... »

2/Accompagnement à domicile

Permet de favoriser les relations pour rompre l'isolement, en se rendant au domicile d'une personne qui le souhaite, pour boire un café, l'aider à se promener dans le jardin, jouer aux cartes...Cet accompagnement est totalement basé sur le bénévolat et fait appel à la solidarité en faveur des personnes isolées.

L'objectif est d'être accompagné et jamais seul.

Après inscription au sein de l'association (cotisation annuelle 5 € pour tous), le bénéficiaire contacte l'association au plus tard, deux jours ouvrés avant l'accompagnement.

Si vous souhaitez devenir bénévole ou bénéficiaire des services, pour tout renseignement, veuillez contacter le 02 43 39 44 49 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

contact@resoap.fr

30, rue Paul Ligneul – 72032 LE MANS CEDEX 9

Solutions Habitat

au Mont des Avaloirs

Service public, gratuit, de conseil et d'accompagnement aux particuliers



Rénovation - Economies d'énergie
Informations juridiques



Une question sur l'habitat ?

un numéro unique : 08 06 70 53 53

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
(appel non surtaxé au prix d'une communication locale)

LES PERMANENCES HABITAT

Rénovation, économie d'énergie, maintien à domicile, information juridique... quatre spécialistes vous conseillent gratuitement sur votre habitat
le 2^{ème} mardi de chaque mois de 14h à 16h

Leur objectif ? Répondre à vos interrogations et vous accompagner dans la réalisation de vos projets.

L'ADIL

(Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) vous conseille en matière de location, vente d'un bien, de démarches pour obtenir des subventions

Le CAUE

(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) vous conseille sur le projet, son implantation, son intégration et sur les réformes réglementaires liées à l'urbanisme et à l'énergie.

SYNERGIES

répond à vos interrogations sur les travaux de rénovation énergétique, de production d'énergie ou les bons gestes à adopter pour réaliser des économies d'énergies à la maison.

Uniquement sur RDV de 13h30 à 17h30*

SOLIHA

accompagne les ménages aux faibles ressources dans les travaux d'accessibilité du logement, de maintien à domicile, mais également de rénovation énergétique.

* Les informations pour prendre RDV sur www.cc-montdesavaloirs.fr

LES PERMANENCES RÉNOV'HABITAT

Engagée dans une démarche de transition énergétique, la CCMA souhaite renforcer l'accompagnement aux projets de rénovation des logements en proposant :

Une permanence complémentaire par notre partenaire Synergies, le 3^{ème} mercredi de chaque mois, sur RDV de 13h30 et 17h30

Un accompagnement personnalisé pour la rénovation énergétique de votre logement (évaluation énergétique, conseil en travaux, analyse des devis et recherche de financements...)

Renseignez vous auprès du Conseiller Synergies et sur www.cc-montdesavaloirs.fr

L'AGENDA

PERMANENCES HABITAT		PERMANENCES RÉNOV'HABITAT	
11 janvier 2022		19 janvier 2022	
8 février 2022	ADIL - CAUE - SOLIHA sans RDV de 14h à 16h	16 février 2022	SYNERGIES sur RDV de 13h30 à 17h30
8 mars 2022	et SYNERGIES sur RDV de 13h30 à 17h30	16 mars 2022	-----
12 avril 2022	-----	20 avril 2022	Pôle administratif 17 boulevard du Général de Gaulle 53700 VILLAINES-LA-JUHEL
10 mai 2022	Siège CCMA 1 rue de la Corniche de Pail - Pré-en-Pail 53140 PRÉ-EN-PAIL - SAINT-SAMSON	18 mai 2022	
8 juin 2022		14 juin 2022	
12 juillet 2022		20 juillet 2022	
Pas de permanence en août			

Rencontrez également Synergies à l'occasion de permanences organisées à Mayenne et à Evron.

Renseignements complémentaires sur : www.cc-montdesavaloirs.fr



Une question sur l'habitat ?

un numéro unique : 08 06 70 53 53

02 43 30 11 11 - www.cc-montdesavaloirs.fr

LES DEJECTIONS CANINES



Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont **interdites** sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants.

Les déjections canines sont en effet **responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires**. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts.

Par ailleurs, les excréments de chien favorisent la **prolifération des microbes** et augmentent les **risques de chutes**. En outre, leur nettoyage nécessite un budget conséquent.

En raison de tout ce qui précède, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à **une contravention de 2e classe**.

L'amende déjection canine est une mesure pour encourager les propriétaires de chien à plus de **civisme**.

Nous vous rappelons que les sacs à déjections canines mis à disposition dans les lieux publics ne sont pas à utiliser pour le nettoyage des terrains privés.



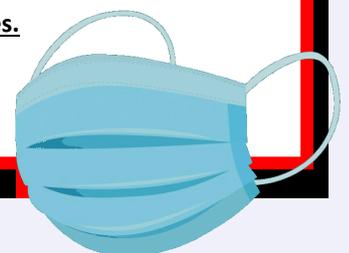
LES MASQUES USAGÉS, C'EST DANS LA POUBELLE!

Depuis quelques temps, les comportements et incivilités qui dégradent l'espace public se multiplient : masques, mouchoirs, bouteilles... ces objets sont jetés au sol.

Vous noterez que des poubelles sont à disposition dans les rues de la commune.

Vous ne risquez rien à jeter vos masques et/ou mouchoirs dans une poubelle de rue ou chez vous, tant que vous ne touchez pas votre visage après manipulation...

Un lavage de main au savon ou gel hydroalcoolique suffira. **Soyons responsables.**



En Pays de la Loire

Les effets de la pollution atmosphérique

La **qualité de l'air** a des **répercussions** principalement sur notre **santé** et sur l'**environnement**. Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme (**affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers, etc...**)

Sans la pollution de l'air...

2350 décès* seraient retardés chaque année, et nous gagnerions

12 mois d'espérance de vie.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) Nantes - Saint-Nazaire et le plan régional santé environnement (PRSE) contiennent des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Air Pays de la Loire (association agréée) supervise le réseau de surveillance régional et diffuse les alertes en cas de pic de pollution.

* Source Santé Publique France (21/06/2016)



Arrêtez de vous enflammer !

En région Pays de la Loire retrouvez plus d'information et d'outils pédagogiques sur : www.airpl.org



Préfecture de la région
Pays de la Loire
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



ADEME
en Pays de la Loire
www.paysdelaloire.ademe.fr



Air Pays de la Loire
www.airpl.org



Agence régionale de santé
des Pays de la Loire
www.ars.paysdelaloire.sante.fr

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Pour mieux respirer

NE BRÛLEZ PAS vos déchets verts



Arrêtez de vous enflammer !



www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



50 kg de déchets verts brûlés c'est...



...**6000 km**

parcourus par une voiture diesel récente (18400 km par une voiture essence)



...**3 mois**

de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul



... **plus de 100 trajets**

aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km



L'entretien du jardin pour un particulier génère **des déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADEME)

Le brûlage à l'air libre des déchets verts : **c'est interdit !**



Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants* en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérogènes.

En outre, la **toxicité** des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 450 euros** (art. 131-13 du code pénal).

Ne brûlez plus vos déchets verts, **valorisez les !**

Le compostage domestique



Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : la **tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchèterie



Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Plus de **360 déchèteries** couvrent la région Pays de la Loire.

BOITE À IDÉES 2022

Aux vu de l'aménagement de l'Aire de jeux, nous aimerions installer à proximité une boîte à livre, une grainothèque, des jeux géants en bois, des nichoirs à oiseaux, le tout afin de redynamiser le centre bourg ...

Nous nous interrogeons également sur la création d'un verger partagé.



Si vous avez d'autres idées,
n'hésitez pas à nous en faire part!

Savez-vous de quoi il s'agit?

C'est une tourbière ! Une tourbière c'est quoi?

Une **tourbière** est une zone humide caractérisée par la présence de sphagnes. Ces mousses, en mourant, s'accumulent progressivement pour former de la tourbe, un sol caractérisé par sa très forte teneur en matière organique, peu ou pas décomposée, d'origine végétale. La synthèse de matière organique y est plus importante que sa dégradation.

Les écosystèmes tourbeux couvrent 3 % à 5 % des surfaces terrestres émergées, mais la biodiversité y est très élevée, et ils stockent le carbone de façon très efficace.

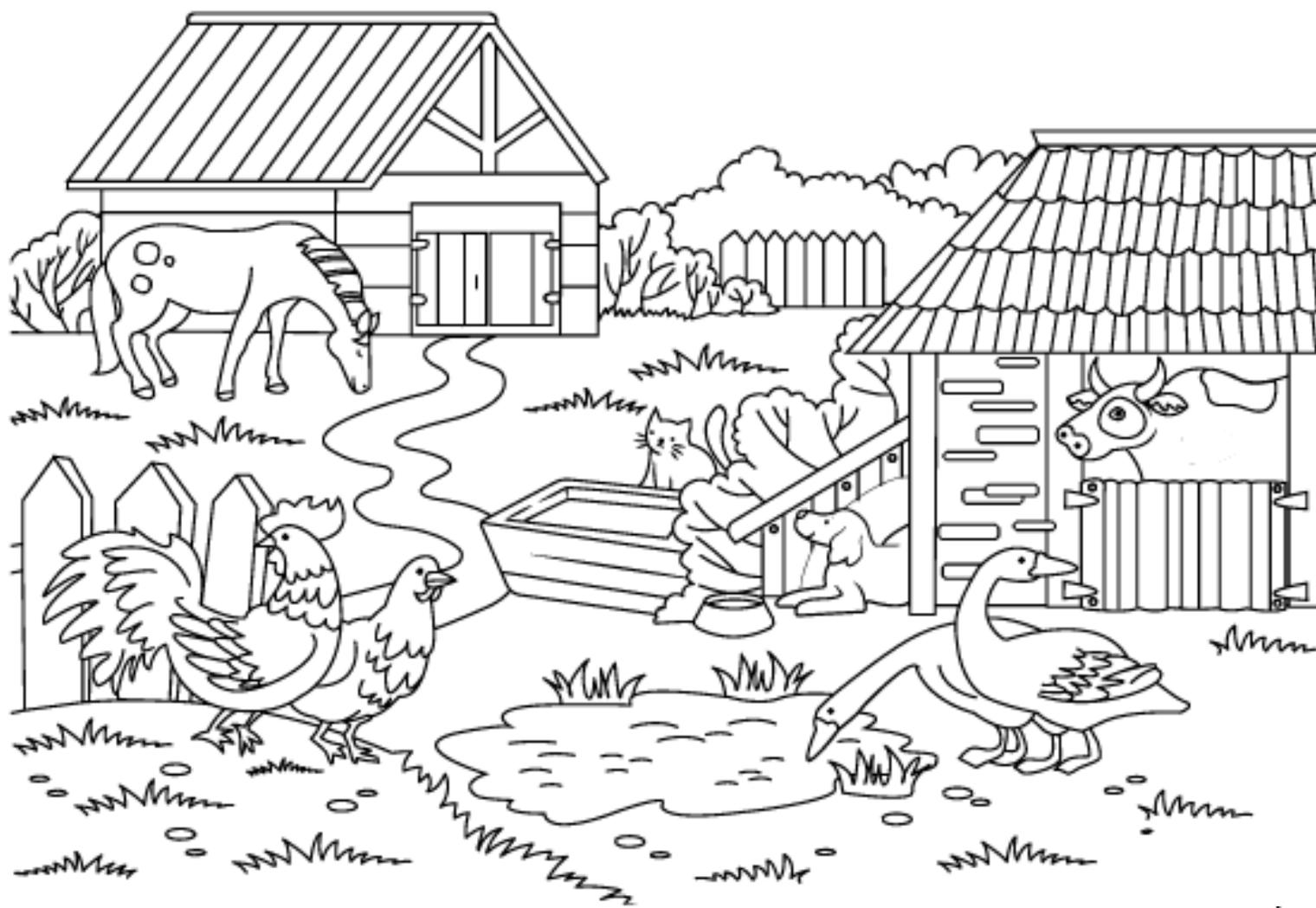
Une tourbière a été découverte à proximité de l'étang de bondi.



LE COIN DES ENFANTS



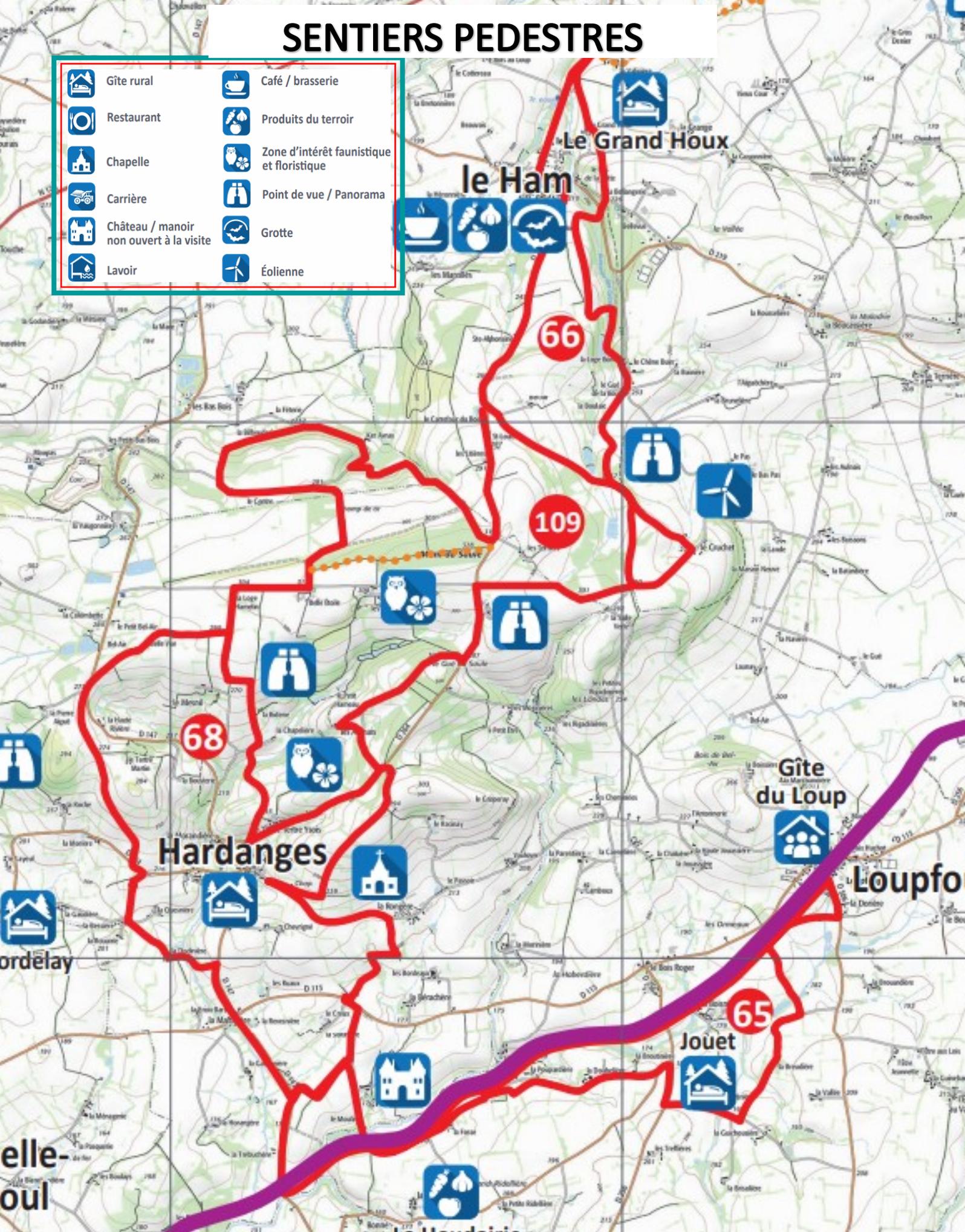
Observe les deux dessins et trouve les 7 différences.





SENTIERS PEDESTRES

	Gîte rural		Café / brasserie
	Restaurant		Produits du terroir
	Chapelle		Zone d'intérêt faunistique et floristique
	Carrière		Point de vue / Panorama
	Château / manoir non ouvert à la visite		Grotte
	Lavoir		Éolienne



SENTIER PEDESTRE—BOUCLE

CHEMIN SUR ANCIENNE VOIE FERRÉE—VOIE VERTE



Directeur de la publication : Madame Diane ROULAND, Maire.
Conception et mise en page : Madame Nathalie MORHAIN, Secrétaire de Mairie,
avec le soutien de Madame Alexandra FONTAINE, 2ème Adjointe.
Dépôt légal janvier 2022—Imprimé en France